

Prévention incendie

Habiter en
sécurité



.be

Vous construisez ? Vous rénovez ?

*Pensez dès le départ à protéger votre patrimoine
contre les risques d'INCENDIE*

Au départ de votre projet

Vous investissez du temps et de l'argent dans la construction ou la rénovation de votre habitation.

Pensez dès le départ à protéger ce patrimoine : cela relève de la bonne gestion.

Un des risques qui le menacent : l'incendie. Il y en a près de 10.000 par an en Belgique, qui mettent en péril, non seulement les biens, mais surtout les personnes.

Vous pouvez réduire ce risque.

Une première règle : la prévention commence avec le choix des matériaux...

Évitez les matériaux trop facilement inflammables.

Il n'est pas inutile de rappeler que la présence d'une flamme à proximité n'est pas nécessaire pour qu'un matériau s'enflamme; un important dégagement de chaleur suffit et les matériaux sont beaucoup plus combustibles qu'imaginé.

Ainsi, si vous optez pour des

éléments en bois, assurez-vous qu'ils sont traités (ignifugés), suffisamment ventilés et éloignés d'une source de chaleur.

Réalisez des installations conformes, en particulier, pour celles qui sont une source potentielle de chaleur

Les sources de chaleur à l'origine d'un incendie sont principalement liées aux appareils de chauffage ou à l'installation électrique.

Réaliser des installations conformes aux prescriptions en vigueur, par des professionnels, est un gage de sécurité. Faire des économies dans ce domaine peut s'avérer, par la suite, avoir été un (très) mauvais calcul.

Les prescriptions en vigueur :

- le R.G.I.E. (Règlement Général des Installations Electriques)
- le règlement de l'ARGB (Association Royale des Gaziers Belges)

Introduction

- les normes techniques.

L'entretien : ami de vos chaudière, chauffe-eau et cheminée.

L'entretien régulier de vos chaudière et chauffe-eau de même que le ramonage des cheminées (annuellement pour le chauffage au mazout ou au bois, tous les 2 ou 3 ans pour le chauffage au gaz naturel) contribuent à réduire le risque d'incendie en maintenant une qualité de fonctionnement conforme à ce qu'avait prévu le fabricant.

Et, pour vous inciter à le faire, cet entretien a un second effet positif: en maintenant la qualité de vos appareils, il en prolonge la vie et en améliore le rendement.

Prévention rime donc avec économie !

Même une installation électrique est à contrôler au minimum tous les 25 ans.

Un habitant averti en sauve deux.

Boutade ? En cas de début d'incendie ou de combustion lente, plus tôt vous serez averti, plus tôt vous pourrez agir.

- Le placement de détecteurs de

fumée est le moyen efficace, peu onéreux, et de plus en plus souvent obligatoire pour s'assurer d'être prévenu au plus tôt en cas de début d'incendie. (voir fiche "hall et cage d'escalier")

- Une seconde mesure de prudence est de disposer chez soi de matériel d'intervention de "première ligne", à savoir un extincteur, une couverture anti-feu...

Et pour le cas où...

Si malgré vos précautions, un incendie devait se déclarer, voici quelques conseils simples pour en limiter les conséquences :

- Ne perdez pas de temps : appelez les services de secours le plus vite possible ! En formant le 100 ou le 112. Le 112 est le numéro d'appel que vous pouvez utiliser partout en Europe, pour demander des secours. Les numéros 100 et 112 sont gratuits et peuvent être appelés aussi bien d'un téléphone fixe que d'un GSM.
- Suivez le plan d'évacuation que vous avez préalablement mis au point et répété une fois par an.
- Facilitez l'accès aux pompiers et sachez leur indiquer où est la bouche d'incendie la plus proche.

La pièce où se préparent les bons petits plats que l'on savoure en famille ou entre amis est aussi une de celles où le risque d'incendie est le plus élevé.

Quoi de plus logique : il s'y trouve des sources de chaleur : ronds de gaz ou taques électriques, et des matières facilement inflammables : graisses, emballages, hotte, meubles de cuisine.

Ces éléments ne font pas toujours bon ménage !

Les dangers viennent surtout de la friteuse et de la hotte.

Les friteuses et les graisses : ennemis publics n°1 de la sécurité.

Une précaution s'impose : que vous prépariez des frites ou des calamars, que vous soyez appelé au téléphone ou que l'on sonne à la porte, il ne faut jamais laisser une friteuse à haute température sans surveillance. Privilégiez les friteuses équipées d'un thermostat avec sécurité thermique.

Pour parer à toute éventualité, ayez dans votre cuisine une couverture anti-feu, facilement accessible, qui vous permettrait

d'éteindre une friteuse enflammée avec efficacité et sans mettre votre santé en danger.

N'utilisez jamais de l'eau pour essayer d'éteindre un appareil en feu : les flammes redoubleraient d'ardeur et de hauteur et propageraient dangereusement le feu.

Entretenir la hotte d'évacuation.

Evacuer les fumées grasses de cuisson par une hotte apporte un agréable confort... à condition d'entretenir le filtre et de nettoyer régulièrement le conduit. Car les résidus de graisse qui se déposent sur les parois de la hotte et de son tuyau d'évacuation ne demandent qu'à propager un feu éventuel.

Dimensionner l'installation électrique en fonction des appareils installés ou prévus.

La cuisine est une des pièces où la consommation d'énergie électrique est la plus élevée.

Concevez l'installation électrique en fonction de la puissance des appareils installés.

Cuisine

Cela évitera tout risque de surchauffe des câbles d'alimentation.

Une attention particulière sera accordée aux thermostats et fils

de branchement des appareils pour éliminer le risque de court-circuit.



Salle à manger et salon

Pièces où l'on mange ensemble, où l'on discute ou regarde la télévision, les salles à manger et salons sont les pièces conviviales par excellence.

Un feu ouvert, un foyer encastré ajoute à la chaleur du lieu, au propre comme au figuré.

Isoler les feux ouverts des poutres en bois

Que vous ayez opté pour une cheminée rustique ou un insert plus contemporain, veillez à ce que les éléments combustibles tels que les poutres décoratives ou les lambris soient isolés du foyer et des conduits chauds soit par une ventilation, soit par un isolant thermique ininflammable (laine de roche, p. ex.)

Placez un pare-étincelle devant votre feu ouvert, en particulier s'il y a un tapis à proximité.

Le tubage de la cheminée : la solution "sécurité"

Le tubage de la cheminée, qui consiste à introduire à l'intérieur du conduit existant un tube indépendant qui assure l'évacuation des gaz de combustion, crée un espace de ventilation entre les éléments de

construction inflammables tels que poutres d'enchevêtrement*, plafonds ou décoration et les conduites d'évacuation des fumées chaudes. C'est la solution "sécurité" la plus efficace.

Avec un avantage supplémentaire : cette technique évite les risques d'humidité dans la maçonnerie de la cheminée, liés à la condensation de l'eau contenue dans les gaz brûlés suite à leur refroidissement trop rapide.

Chaudes, chaudes... les lampes halogènes

Les lampes halogènes, encastrées ou sur pied, ont une puissance d'éclairage très élevée, mais qui va de pair avec un fort dégagement de chaleur.

Assurez-en donc la ventilation quand elles sont encastrées dans un faux-plafond ou tenez-les éloignées des matériaux inflammables quand elles sont sur pied.

Votre appareil de télévision dégage également de la chaleur. Veillez à l'aération du meuble dans lequel il est placé.

* renforcement de la structure d'un plancher en bois

Halls et cage d'escalier

Les halls et la cage d'escalier sont les endroits où l'air circule le plus facilement... et donc, en cas de début d'incendie, les endroits où les fumées se répandraient en premier lieu.

Placement de détecteurs de fumée

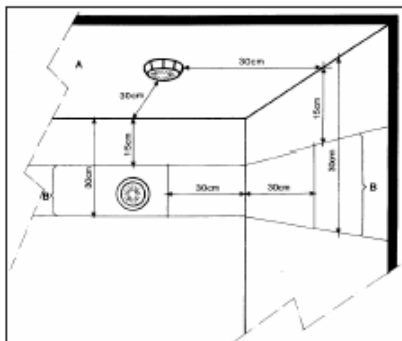
C'est là qu'il convient de placer les détecteurs de fumée.

Avec, par ordre de préférence : le hall de nuit ou le palier donnant accès aux chambres, le hall d'entrée, la pièce dans laquelle débouche la partie supérieure d'un escalier.

Les détecteurs doivent être de type optique, préférable en termes d'efficacité.

Obligatoires ou pas (encore), les détecteurs - dont le prix est de l'ordre de 10 à 15 euros -, sont une mesure élémentaire de sécurité.

Leur placement doit répondre à certaines normes : ils doivent être placés à une distance de 30 cm minimum des angles entre parois (voir croquis).



Les obligations légales actuelles :

Région wallonne

L'arrêté du Gouvernement wallon de 2004, impose la présence de détecteurs d'incendie dans les nouveaux logements et la mise en conformité pour le 1er juillet 2006 au plus tard pour les logements existants.

Il prévoit

- Pour les appartements :
 - 1 détecteur si la superficie est inférieure à 80 m²,
 - 2 détecteurs si elle est supérieure à 80 m².
- Pour les maisons : 1 détecteur par niveau de vie si la superficie de celui-ci est inférieure à 80 m²,
2 détecteurs par niveau de vie si la superficie est supérieure à 80 m².

Halls et cage d'escalier

Région de Bruxelles-Capitale

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de 2004 oblige les propriétaires et bailleurs à installer des détecteurs de fumée dans les logements qu'ils mettent en location : maisons, appartements ou studios. Cette obligation a pris cours le 1^{er} juillet 2005.

Cet arrêté prévoit le placement d'un détecteur dans chaque pièce que l'on doit traverser pour aller d'une chambre à coucher à la porte donnant vers l'extérieur du logement.

Région flamande

Le décret de 2004 n'a pas encore fait l'objet d'un arrêté d'application.



Pièce d'eau et pourtant lieu de risque, la salle de bains demande quelques précautions.

Danger CO : pas de chauffe-eau au gaz sans ventilation.

Tout le monde a entendu parler du CO et du risque d'intoxication.

Ce risque est surtout important dans les salles de bains équipées d'un petit chauffe-eau au gaz (5 litres) à production instantanée, souvent non raccordé à une cheminée.

Le dégagement de CO provient de la combustion incomplète du gaz, par manque d'oxygène. Si l'appareil n'est pas raccordé à une cheminée ou que la cheminée tire mal, le CO reste dans la pièce avec le danger que l'on imagine sans peine.

La solution : prévoir une ouverture de ventilation dans la partie basse de la porte de la salle de bains pour assurer l'apport d'air.

Cela se réalise soit par l'insertion d'une grille de ventilation dans le bas de la porte soit en laissant un jour sous la porte. La surface

Salle de bains

d'accès d'air doit être de 150 cm² minimum.

Isoler c'est bien, mais pas trop : il faut que l'air circule dans la maison !

Il existe des détecteurs de CO, à placer dans la salle de bains.

Ajoutons que l'entretien régulier du chauffe-eau par un professionnel est une garantie de sécurité.

A surveiller : l'éclairage encastré des meubles de salles de bains.

Un beau meuble avec éclairage encastré est souvent la carte de visite d'une salle de bains confortable et agréable. Pour nous permettre de mieux nous voir à l'heure de la toilette, l'éclairage y est souvent important.

Les lampes encastrées dans la partie haute du meuble dégagent une forte chaleur qui doit pouvoir être évacuée par une ventilation adéquate.

Chambres à coucher

A l'heure du repos réparateur, il serait dommage de courir le risque de se voir réveillé en sursaut ou surpris dans son sommeil par un incendie.

Quelques rappels et précautions :

- c'est dans les pièces au sortir des chambres que doivent se trouver les détecteurs de fumée
- méfiez-vous du chauffage par appareils individuels consommateurs d'oxygène
- ne recouvrez jamais un convecteur pour sécher ou réchauffer un vêtement ou une couverture
- ne placez pas un convecteur près d'une matière inflammable (rideaux, literie...)

- surtout, ne fumez pas au lit : c'est une cause d'incendie classique !
- enfin, familiarisez-vous avec les voies d'évacuation de votre chambre, y compris à tâtons, car dans la fumée et l'obscurité, il est particulièrement difficile de trouver son chemin.

Fenêtres de toiture

Pour les chambres mansardées avec fenêtre de toiture, préférez un châssis de toiture avec les charnières en partie haute plutôt qu'un châssis pivotant en son centre : en cas de besoin, cela favoriserait votre évacuation ou la pénétration des pompiers dans la chambre.

Le Garage

Votre habitation dispose d'un garage ? C'est un privilège, en particulier dans les villes où les places de parking sont choses rares.

Souvent, le garage devient une remise... et source de risque.

Parce que, à proximité de la voiture ou de la tondeuse à gazon, chacun a tendance à ranger des pots de peinture entamés, des bidons d'huiles...

Le saviez-vous ? Les éthers, les diluants et même certains produits de nettoyage sont facilement inflammables. Ne les conservez qu'en petites quantités, dans des récipients hermétiques pour éviter que des vapeurs s'en échappent que la moindre étincelle pourrait enflammer.

Stockez-les dans un endroit ventilé.

Veillez également à ce que les aérosols soient rangés à l'abri du rayonnement thermique et loin du chauffage.

Débranchez les appareils électriques de bricolage après usage.

Une bonne ventilation du garage est également nécessaire si la chaudière y est située.

Enfin, lorsqu'une porte intérieure donne directement accès à votre habitation depuis le garage, le placement à cet endroit d'une porte résistante au feu, avec dispositif de fermeture automatique, assure une sécurité non négligeable.

Les Caves

Les compteurs gaz et électricité sont généralement situés à la cave. Veillez à les faire placer à distance l'un de l'autre.

Si vous transformez une des caves en réserve "tout-venant" ou en atelier de bricolage, tenez compte de la nature des produits que vous y conservez ... et abstenez-vous d'y fumer.

Chauffage et chaufferie

Le choix d'un mode de chauffage est souvent une décision difficile à prendre, en fonction du type de bâtiment, de l'évolution attendue du coût de l'énergie.

A chaque choix est lié un risque à mesurer.

Voici quelques conseils en fonction du type de chauffage choisi.

Le chauffage au mazout

Séparer la citerne de la chaudière par un mur de rétention évite tout risque qu'un écoulement de mazout soit enflammé par le brûleur de la chaudière.

Protéger le brûleur par un système d'extinction automatique couplé avec un dispositif coupant l'arrivée de combustible si un feu prend naissance, est assurément une option "sécurité" de premier choix.

Le chauffage au gaz

La chaudière est souvent placée dans la cave. Mais en cas d'explosion, c'est le plus mauvais endroit.

Vous aurez la même qualité de chauffage et le même coût d'installation pour une installation dite

"en parapluie" où la chaudière est située sous la toiture, ce qui occasionnerait bien moins de dégâts en cas d'explosion.

Le chauffage électrique

Dans ce cas, c'est le dimensionnement de l'installation électrique et son contrôle régulier qui sont primordiaux, pour limiter les risques.

Le chauffage par convecteurs

Si vous avez des convecteurs individuels, la principale précaution à prendre est de ne pas les situer trop près d'objets aussi inflammables que des rideaux ou des éléments de décoration et, bien sûr, de ne pas les utiliser comme sèche-essuie !

Pour qu'ils vous donnent satisfaction, comme leur nom le rappelle, il convient que la convection de l'air puisse se faire sans obstacle.

Butane et propane

Des gaz comme le butane et le propane, s'ils sont soumis à une forte hausse de température, se dilatent, ce qui augmente la pres-

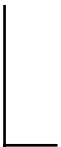
Chauffage et chaufferie

sion sur les parois des bonbonnes et tuyauteries et, en conséquence, les risques d'explosion.

Eloignez donc les réservoirs et canalisations contenant du butane ou du propane des sources de chaleur et ne les exposez pas au rayonnement thermique.

Les cheminées et tuyaux métalliques d'évacuation

Pensez au gainage (voir fiche "living et salon")



Service public Intérieur
Direction générale de la Sécurité civile
Rue de Louvain 1 — 1000 Bruxelles

